



# Inscription au Relais Rivière du Tour de l'île Bleu



Ahuntsic-Cartierville

# Montréal

## le 15 juin 2013

SENTIER MARITIME  
DU SAINT LAURENT  
Route bleue  
du Grand Montréal

Je désire m'inscrire au Relais Rivière du Tour de l'île Bleu 2013

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Vous trouverez ci-joint mon paiement de :

- |   |                   |
|---|-------------------|
| <input type="checkbox"/> 25 \$ Famille (2 adultes et 2 enfants) |                   |
| <input type="checkbox"/> 10 \$ Adulte (18 ans et +)             | x _____ personnes |
| <input type="checkbox"/> 7 \$ Enfant (6 - 17 ans)*              | x _____ personnes |
| <input type="checkbox"/> 5 \$ J'ai ma propre embarcation        | x _____ personnes |

Total : \_\_\_\_\_ \$\*\*

Choix du départ :

- Parc-nature du Cap-Saint-Jacques  
 Marina de Pierrefonds  
 Parc Beauséjour

Choix de l'arrivée :

- Marina de Pierrefonds  
 Parc Beauséjour  
 Site nautique Sophie-Barat

Choix d'embarcation\* :

- Rabaska (Max. 9 pers. + 1 barreur expérimenté présent dans l'embarcation)  
 Canot (Max. 3 pers. sans barreur)       Kayak double       Kayak simple

Nombre d'embarcations requises\*\* : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes présentes au souper BBQ au Site nautique Sophie-Barat : \_\_\_\_\_

\* Pour des raisons de sécurité, les enfants de moins de 6 ans ne sont pas admis sur l'eau. Les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement monter à bord d'un rabaska. La sécurité sur l'eau sera assurée, entre autres, par la Patrouille nautique du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM).

\*\* Faire le chèque à l'ordre de l'Association Récréoculturelle d'Ahuntsic-Cartierville. Poster au 545, rue Fleury Est, Bureau 1.145, Montréal (Québec) H3L 1G6  
Il est à noter que pour les individus résidant à l'extérieur de l'Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, un supplément de 15 \$ par embarcation est nécessaire. Le supplément d'une famille se joignant à un rabaska est de 15 \$ pour un total de 40 \$; pour un individu choisissant un kayak simple, le supplément est de 15 \$ pour un total de 25 \$. Le supplément couvre les frais de location et ne s'applique pas aux résidents de l'extérieur qui fournissent leur embarcation.

